



PATRIMOINE DU C.O.S

Le Conseil d'Administration du 12 septembre 2014 a voté la mise en vente du chalet de Gouaux.

La C.G.T a voté contre ce projet car elle souhaitait, et souhaite toujours, conditionner celui-ci à un nouvel investissement d'un montant équivalent au prix de vente de ce chalet. Les quatre autres organisations syndicales (F.O, C.F.D.T., U.N.S.A., .C.F.T.C) ont rejeté cette proposition.

La C.G.T. s'interroge sur le devenir de l'argent de cette vente et sur la possible disparition du patrimoine immobilier du C.O.S. Nous n'avons pas été élus pour faire disparaître nos biens sociaux.

En effet, la possession d'un patrimoine apporte des garanties et des avantages :

1. Le C.O.S. propose des tarifs très attractifs sur son patrimoine mobilier (bungalow) et immobilier (chalet)

Ex : 1 bungalow appartenant au C.O.S à l'île d'Oléron

Prix d'un bungalow loué au camping par le biais du COS = 400 euros (QF5/6)

Prix d'un bungalow linéaire = 495 euros (Linéaire = achat de semaines de location pour la saison.)

Prix d'un bungalow réservé directement au camping = 750 euros

2. Le patrimoine participe au développement du tourisme social qui est une grande valeur de la C.G.T., pour permettre au plus grand nombre de partir en vacances.
3. L'acquisition d'un bien immobilier (chalet, appartement....) permet un investissement pérenne contrairement au linéaire.
4. Le C.O.S. gagne en crédibilité dans ses engagements financiers auprès de ses différents partenaires.

Conclusion : La C.G.T. sera vigilante à ce que le chalet de Gouaux ne soit pas bradé et à ce que cette vente permette une/plusieurs nouvelle(s) acquisition(s) afin de développer encore les lieux de vacances proposés aux ayants-droit du C.O.S. La C.G.T. espère que les élus des autres organisations syndicales partageront ce point de vue.